Les bandelettes Kétodiastix à nouveau prises en charge

Elles sont donc de nouveaux prises en charge depuis le 8/10/2013 pour un montant de **8,63€** (flacon de 50 bandelettes) dans les mêmes conditions qu'avant : pour les **patients diabétiques de type 1** porteurs de pompe à insuline, les **femmes enceintes** (une autosurveillance urinaire par jour) et les **patients ayant une hyperglycémie inexpliquée** ou inhabituelle.

La HAS (Haute Autorité de Santé) a émis un avis favorable quant au service rendu : KETO-DIASTIX, bandelettes réactives pour la détermination du glucose et des corps cétoniques dans les urines (pdf)

A lire aussi :
Notre article « Déremboursement des bandelettes de Kétodiastix » du 15/03/2012